

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique SELVA*

*de la société*

**SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER**

*enregistrée sous le*

**n°2019-3972**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom CYMSUN.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	SELVA CYMSUN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER VILLA CELONY, 1175, Montée d'Avignon, 13090 AIX EN PROVENCE, France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	30 g/L - cymoxanil 300 g/L - cuivre de l'oxychlorure de cuivre
Numéro d'intrant	9200436
Numéro d'AMM	9200436
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

11 JUIN 2019

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

